

Séance du mardi 19 mai 2015

L'an deux mil quinze, le mardi dix neuf mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Patrick **Gaudillière** (5^{ème} adjoint), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Nathalie **Dulac**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**, Stéphanie **Druel**.

Excusées : Arlette **Proietti** et Fabienne **Pegaz**.

Pouvoirs : Arlette **Proietti** ayant donné pouvoir à Céline **Marcuccilli**,
Fabienne **Pegaz** ayant donné pouvoir à Jocelyne **Crozet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

La séance est ouverte à 20 h 30 par D. Paccoud. Deux conseillères, excusées, ont laissé des pouvoirs.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL :

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du mardi 21 avril 2015 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance. Le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 21 avril 2015. Plusieurs remarques sont formulées :

- Alain Reynier relève que dans le point abordé au IV « TRAVAUX », rubrique Bâtiments - intervention de Jean-Michel Coquard : « Concernant le bassin situé à Bel Air...Une végétalisation sera également prévue sur l'ensemble du bassin, pour un coût total d'opération de 140 50 € HT. L'erreur porte sur le chiffrage qui s'élève à 140 500 € HT.

- Marc Neyra constate une incohérence dans la formulation du point dans le VI « BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL » / rubrique Rapport des structures intercommunales - Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) : « La hausse du volume vendu est un bon indicateur en matière de performance du réseau et du rendement, dont le SIEVA assure régulièrement l'entretien et le renouvellement ». Il fallait entendre le rapport entre le volume vendu et le volume injecté dans le réseau qui donne un coefficient de rendement qui s'améliore.

Ces modifications étant apportées et validées, le Conseil, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du Conseil du 21 avril 2015.

II – AFFAIRES FONCIERES :

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :**

Une DIA à l'ordre du jour de cette séance, la commune ne préempte pas.

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Prix	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Propriété bâtie	Lotissement lot 39 « Le Neyra » 18 imp. des Sarments	M. et Mme SADOT	375 000 € dont 10 000 € de mobilier	Mme Patricia DUMAS	Saint Bernard (Ain)

❖ **Lieu-dit « Bethléem » - Achat d'un terrain d'emprise situé sur la parcelle cadastrée section C n° 1151 pour la réalisation d'un bassin de rétention (délibération n° 2015.024)**

Monsieur le Maire informe que la parcelle cadastrée section C n° 1151 située au lieu-dit « Bethléem » présente un intérêt quant à l'acquisition d'un terrain d'emprise, situé en dessous du coteau sur la dite parcelle, appartenant à M. Pierre BASSARD. L'objectif est de procéder à l'achat du bassin existant (691 m²) afin constituer un bassin de rétention d'eaux pluviales suffisamment dimensionné dans ce secteur de la commune. Après avis du service des Domaines qui a fixé la valeur vénale à 0.30 €/m² et compte tenu des transactions de même type intervenues dans le secteur de Bel Air, Monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 1.50 €/m², étant rappelé que la commune prendra à sa charge les frais de bornage et d'acte inhérents à cette transaction.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à négocier avec le propriétaire de la parcelle cadastrée section C n° 1151 ;

DONNE son accord pour l'achat d'un terrain d'emprise de 691 m², à détacher de la parcelle cadastrée section C n° 1151, nécessaire à la création d'un bassin de rétention dans le secteur du lieu-dit « Bethléem » ;

DONNE mandat à Monsieur le Maire pour conduire la procédure d'acquisition et l'autorise notamment à signer tout acte afférent à ce dossier.

III – AFFAIRES FINANCIERES :

❖ **Demande de contrat pluriannuel avec le Département du Rhône (délibération n° 2015.025)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le contrat pluriannuel 2012-2014 signé avec le Conseil général du Rhône le 25 septembre 2012 s'achevant, il convient de poursuivre l'engagement municipal en matière d'adaptation des équipements publics précédemment engagée dans les contrats pluriannuels contractualisés avec le Conseil général sur les périodes 2007-2011 et 2012-2014.

En effet, la conduite de nouveaux projets d'investissement conditionnant l'attractivité de notre territoire impose la recherche de financements publics complémentaires afin de mener à bien les engagements municipaux concernant notamment des projets à caractère structurant ayant pour objectif d'optimiser les économies d'énergie et de réaliser une mise aux normes en matière d'accessibilité. C'est pourquoi Monsieur le Maire propose à l'assemblée de solliciter le soutien du Département dans le cadre de l'aide aux communes, par l'élaboration d'un nouveau contrat triennal.

Monsieur le Maire rappelle les orientations retenues par municipalité en matière de réhabilitation du bâti communal, requérant de par le coût d'opération une programmation financière pluriannuelle communale : réaménagement complet de l'école primaire et projet de requalification de la Salle des Fêtes ainsi que divers aménagements.

Monsieur le Maire rappelle que le programme majeur consiste en l'opération de requalification et de réaménagement complet de l'école primaire avec trois objectifs : répondre aux normes d'accessibilité, s'inscrire dans une démarche vertueuse d'économie d'énergie, et adapter les locaux aux besoins actuels et futurs de l'enseignement.

L'objectif de ce programme vise prioritairement à rechercher puis à entreprendre un ensemble des actions économiquement rentables pour réduire les consommations d'énergie et consommer l'énergie de façon optimale (efficacité énergétique, allègement de la dépendance énergétique, investissements de maîtrise de l'énergie).

A cet égard, Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé depuis 2009 une politique volontariste en matière d'environnement et a obtenu le label délivré par l'association « Notre Village, Terre d'Avenir ». Dans la logique de cette démarche, les élus ont fait réaliser par le SYDER un bilan énergétique de six bâtiments communaux. Les travaux préconisés par le rapport ont fait l'objet de programmation sur le contrat pluriannuel 2012-2014 afin d'optimiser la consommation énergétique et réduire leur impact sur l'environnement.

L'Association Nationale Notre Village a renouvelé le label « Notre Village Terre d'Avenir » de la commune de Pommiers et l'obtention de deux hirondelles supplémentaires (3 au total), décernés le 4 Novembre 2014 par les membres du jury du Comité National de Labellisation et d'Évaluation. Pour rappel, ce label met en valeur vos efforts en faveur du développement durable au niveau de la protection de l'environnement, de l'amélioration de la qualité de vie des communes sans oublier l'importance du développement économique du territoire. L'attribution d'une hirondelle supplémentaire récompense le niveau d'engagement de la collectivité dans le développement durable.

La commune poursuit également un objectif prioritaire en matière d'accessibilité dans le cadre de l'opération de requalification et de réaménagement complet de l'école primaire. Un état des lieux général a été réalisé par les élus en charge du dossier, plusieurs travaux de mise aux normes de sites ont d'ores et déjà été exécutés, d'autres mises en accessibilité doivent encore être conduites.

En application du décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014, la commune va élaborer son agenda d'accessibilité programmée afin de prévoir les travaux et actions à réaliser et leur programmation pour mettre notamment l'école primaire avec les exigences définies par ce décret.

A ce stade de l'opération de requalification et de réaménagement de l'école primaire, la commune s'est engagée dans une procédure de concours d'architecture dont la première phase vient de s'achever avec le choix de candidats admis à remettre une esquisse et une offre pour le Jury de concours prévu le 16 juillet 2015.

Il est également souligné que l'évolution de la politique du nouveau Département du Rhône nécessite de la prudence quant aux engagements situés au-delà de l'année 2015. Néanmoins, au regard de la programmation de ce projet de requalification et de réaménagement complet de l'école primaire, dont le coût prévisionnel est de l'ordre de 1 800 000 € HT, la commune sollicite la participation financière du Département du Rhône sur une enveloppe globale de subvention mobilisable, s'élevant à 540 000 €, soit 30 % du coût d'opération.

Cette opération pourrait faire l'objet d'une répartition d'enveloppes de dépense subventionnable annuelles, à déterminer.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la demande d'aide aux communes à solliciter auprès du Département par l'établissement d'un nouveau contrat triennal, selon les modalités financières précitées ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires avec le Département du Rhône concernant cette affaire ;

DONNE son accord pour déposer une demande de subvention dans le cadre de l'opération de requalification et de réaménagement complet de l'école primaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et demande se rapportant à ce dossier et à ce contrat.

Concernant ce dossier, M. Paccoud mentionne que des aides financières seront également sollicitées en temps utiles auprès de l'État et de l'ADEME.

❖ **Avis du Jury de concours pour le marché de maîtrise d'œuvre (candidats admis à concourir sur esquisse) – Requalification du groupe scolaire primaire (délibération n° 2015.026)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2015.018 et 2015.019 du 21 avril dernier concernant le marché de maîtrise d'œuvre et la constitution du Jury de concours pour le projet de requalification du groupe scolaire primaire

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que dans le cadre de la procédure de passation du marché de maîtrise d'œuvre du projet de requalification du groupe scolaire primaire, le Jury de concours, composé d'élus, du Directeur de l'école, de l'Architecte-Conseil du CAUE, de l'économiste chargé du programme (l'Architecte des Bâtiments de France et l'Architecte membre de l'Ordre des Architectes ayant été excusés), s'est réuni le 12 mai 2015 :

- pour examiner les trente neuf (39) candidatures déposées au 11 mai 2015 à 17h (2 candidatures sont également arrivées postérieurement à la date de clôture) ;

- pour proposer de retenir 3 candidats admis à concourir sur esquisse.

Lors de cette séance, les enveloppes relatives aux candidatures ont été ouvertes puis soumises à l'analyse de l'économiste ayant établi le programme du concours, afin de préparer d'aider à la prise de décision du Jury.

Le Jury a sélectionné 3 cabinets d'architecture de tailles différentes :

- Y. ARCHITECTES (69007 LYON)
- ATELIER PARIS ET ASSOCIES (38200 VIENNE)
- AGENCE D'ARCHITECTURE COMPOSITE (38000 GRENOBLE)

Une visite des lieux, organisée pour l'ensemble des candidats retenus sera organisée le mercredi 20 mai 2015 à 14h. Monsieur le Maire propose que les élus prennent acte de cet avis. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, PREND ACTE de l'avis du Jury de concours concernant les candidatures précitées et la sélection des cabinets d'architecture admis à concourir sur esquisse dans le cadre du projet de requalification du groupe scolaire primaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre à intervenir, et tout document afférent à ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2015 et suivants.

❖ **Lancement des marchés relatifs aux missions « Ordonnancement, pilotage et coordination » (OPC), de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et de Contrôle technique – Requalification du groupe scolaire primaire (délibération n° 2015.027)**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2015.018 et 2015.019 du 21 avril dernier concernant le marché de maîtrise d'œuvre et la constitution du Jury de concours pour le projet de requalification du groupe scolaire primaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal l'avancement du projet précité et indique qu'il convient à ce stade de la procédure de lancer les marchés correspondants aux missions « Ordonnancement, pilotage et coordination » (OPC), coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et Contrôle technique, relevant de la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics).

Selon l'article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du Conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de requalification du groupe scolaire primaire, pour les missions « Ordonnancement, pilotage et coordination » (OPC), coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) et Contrôle technique ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir, et tout document afférent à ce dossier ;

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2015 et suivants.

V – AFFAIRES SCOLAIRES :

❖ **Approbation du Projet Éducatif Territorial (PEDT) (délibération n° 2015.028)**

Monsieur le Maire donne la parole à Céline Marcuccilli, rapporteur de la commission des affaires scolaires et référent Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Elle rappelle que le Projet Éducatif Territorial (PEDT) a déjà été présenté pour approbation au Conseil municipal du 17 juin 2014, qui avait délibéré favorablement sur ce dossier.

Céline Marcuccilli informe l'assemblée que ce PEDT, bien que transmis à l'Inspection Académique et aux services de l'État auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Rhône (DDCS), n'a pas fait l'objet d'une signature par le Préfet du Rhône en 2014, car la commune n'avait pas mis en place d'Accueil Collectif de Mineur (ACM), faute de disposer d'un animateur qualifié pour assurer la direction de cet accueil. Le dépôt d'un PEDT était alors conditionné par la mise en place d'un accueil collectif de mineurs et l'organisation de temps d'activité périscolaires égal ou supérieur à 2h/jour.

En raison d'un système dérogatoire effectif en 2015 concernant la pérennisation du financement du fonds d'amorçage - transformé en « fonds de soutien pérenne » - et la suppression de conditionnalité relative à la mise en œuvre d'un accueil collectif de mineurs, les services de l'État ont sollicité auprès de la commune l'actualisation du PEDT, son approbation en Conseil municipal et sa transmission aux services de l'État pour signature.

Céline Marcuccilli décline les points ayant fait l'objet d'une actualisation suite à la première année de mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires et rappelle que l'organisation des temps d'activité périscolaires est formalisée et déclinée au sein d'un parcours éducatif, avant, pendant et après l'école. L'élaboration du Projet Éducatif Territorial répond à cette ambition éducative.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'exposé de Monsieur le Maire ;

APPROUVE le Projet Éducatif Territorial, pour une durée de 3 ans, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents afférents à ce dossier.

L'accueil des enfants en centres de loisirs sans hébergement (CLSH) est également abordé suite au désengagement du financement de la Caisse d'Allocations Familiales auprès de la CCBPD en matière de compétence périscolaire. L'accueil des 3-4 ans est envisagé. La prise en charge de l'accompagnement des enfants et de leur transport reste à finaliser.

VI - URBANISME :

- Lotissement St Martin/le Déo : disponibilité de 2 lots. Quelques points nécessitent d'être ajustés au regard des règles d'urbanisme et de droit privé afin de contribuer à un bon relationnel de voisinage.
- Évocation de questionnements relatifs à l'interprétation de règles d'urbanisme en zonage AH ayant un impact en termes de logements, d'accès, de stationnements. Monsieur le Maire rappelle que les règles de construction en zone « A » et « N » sont encadrées par les dispositions du code de l'urbanisme, notamment l'article L. 123-1-5. Celui-ci a été récemment modifié par la loi n° 2014-366 pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové, dite ALUR, puis par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Il souligne à cet effet, pour information, que l'évolution réglementaire ne permet plus de créer des AH. Il souligne également que le Plan local d'urbanisme approuvé en 2013 devra faire l'objet d'une évaluation en 2019.
- Allée de la Balme : le refus de rétrocession de la voirie de l'allée de la Balme est abordé avec le rappel de la reprise de l'éclairage public par les colotis à mettre en œuvre.
- peu de dossiers d'autorisations du droit du sol actuellement en cours, à l'exception de déclarations préalables (abris de jardins, piscine...). Le projet de construction Montée Tripette fait également l'objet d'une déclaration préalable valant division de parcelle. Une vigilance sera apportée sur la gestion de l'évacuation des eaux pluviales à la parcelle lors des instructions de permis de construire. Par ailleurs, la vérification de la conformité de l'exécution des travaux est soulevée, cette proposition étant soutenue, il conviendra d'étudier des modalités concrètes de contrôle notamment au regard des branchements. René Blanchet rappelle qu'un certain nombre de contrôles seront initiés dans le cadre du futur schéma directeur d'assainissement du SIGAL.
- Concernant le projet d'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), la commune reste dans l'attente de la communication de la date de présentation du dossier en Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS)

VII – TRAVAUX :

❖ Voirie :

- Travaux de voirie : l'entreprise AXIMA va débuter les travaux à compter du 26 mai prochain, les voies concernées pour partie seulement sont : Montée de Chalier, Route du Carry, Chemin du Parozet, Chemin de Forisant, Chemin de St Pré, Chemin du Couchant et Chemin du Serveau. Le programme 2016 au titre de la CCBPD est d'ores et déjà arrêté avec la réfection du Chemin de Cruy et de la Montée de Bel Air. Les travaux du parking des Terrasses sont en cours d'études (le financement sera assuré par la commune).
- Travaux de renouvellement de conduite d'eau potable rue de la mairie : la pose de canalisation sera achevée prochainement, suivront les étapes de lavage, désinfection, analyse et reprise des branchements. Il est rappelé que ce renouvellement a été programmé en raison du caractère cassant de la conduite (fuites récurrentes), le revêtement de la voirie n'étant pas en cause. La durée du chantier nécessitant une prolongation, il a été décidé de limiter les interventions de l'entreprise en fonction des horaires scolaires afin de laisser le passage des bus scolaires tous les jours, la circulation étant rétablie tous les soirs et tous les week-ends ainsi que le mercredi de 11h à 13h30.

❖ Bâtiments :

- Marché couvert : les commissions économie et bâtiment se réunies le 18 mai pour déterminer les travaux nécessaires au rafraîchissement du marché couvert, afin de le rendre plus attractif, lumineux et agréable (peinture, éclairage, mobilier...). Une réunion de la commission bâtiment est prévue le 10 juin avec l'économiste chargé du projet permettra de faire réaliser des quantitatifs et estimatifs de plusieurs travaux : volets école primaire, toiture cantine/école maternelle / aménagements marché couvert...

VIII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL :

❖ Rapport des commissions communales :

- **Sports :** Jocelyne Crozet fait le point sur la réunion de la commission « Vie associative et sportive » du 7 mai dernier concernant l'utilisation des équipements par les associations avant la réunion annuelle de préparation du calendrier. Pour rappel, toutes les associations n'ont pas payé la caution ni fourni l'attestation d'assurance une relance sera faite conditionnant leur utilisation de la halle de sport à la saison prochaine. Jocelyne Crozet fait le point sur les demandes précédentes pour la Halle de sport. La réunion des clubs sportifs utilisant les équipements pour l'élaboration du calendrier a été fixée le 24 juin à 20h30 à la Mairie.

- **Accessibilité-Sécurité :**

- Aménagement de sécurité autour de l'école maternelle : constat de respect des dispositions mises en œuvre, efficacité des mesures et forte baisse des points de blocage. Un bilan sera effectué conjointement par Jocelyne Crozet et David Fraysse. Agnès Fuxa souligne que la pérennisation du cheminement piéton matérialisé dans le gazon sera utile, ce point est confirmé par René Blanchet.

Un modèle de barrière automatique et programmable à énergie solaire est proposé par Dominique Schmitt afin de limiter les interventions quotidiennes du garde-champêtre. Une proposition concrète sera formalisée par la commission. Sur ce sujet, Marie-France Pellegrin interpelle la commission pour souligner que le scellement de barrières est inenvisageable rue de la mairie. D'autres points d'accès à l'école pourraient néanmoins bénéficier de ce système.

- Accessibilité : mise à jour du diagnostic de voirie réalisé en 2009 : l'accès de l'aire de loisirs aux personnes à mobilité étant limité au site (hors accès aire de jeux) et l'accès à divers autres points est soulevé (cabinet médical, mairie...), quelques travaux pourraient être prévus pour l'accessibilité de ces voiries et espaces publics.

- **Économie :** 18 mai, réunion de la commission économie suivie d'une visite du marché couvert avec la commission bâtiment (recherche d'autres utilisations pour cet espace). Rencontre des commerçants organisée par Fabienne Pegaz et René Blanchet lors d'entretiens individuels afin de recueillir le souhait de ces acteurs :

Ont notamment été évoqués le stationnement avec un sens de circulation unique indiqué par un marquage au sol, le stationnement réservé à la clientèle, l'installation de nouveaux commerçants et les contacts à venir avec Atouts Pommiers et l'Association pour la Défense des Marchés, à laquelle la commune a décidé d'adhérer en 2015 pour mobiliser des outils permettant de dynamiser ce site. Le débat s'engageant sur l'harmonisation des jours d'ouverture au public, Monsieur le Maire rappelle qu'il n'appartient pas à la collectivité de se substituer aux acteurs économiques mais de favoriser le tissu local. René Blanchet insiste sur le fait qu'il conviendrait de repenser tout à la fois le lien entre les commerçants et d'autres structures à venir (bar associatif ?), la signalétique et un éclairage plus chaleureux et adaptés.

■ **La Poste** : le chiffre d'affaires du groupe La Poste décroît de 7 % par an. Une offre de nouveaux services et activités est recherchée mais la situation difficile soulève au plan national une réflexion sur l'évolution des points de contacts, malgré la fermeture des bureaux de Poste de plein exercice, un engagement a été signé pour maintenir le maillage de points de contacts sur le territoire.

A Pommiers, la fréquentation journalière est comme partout en baisse. Une réflexion du groupe La Poste s'oriente vers une diminution de l'amplitude horaire à 20h hebdomadaires. D'autres pistes ont également été évoquées parmi lesquelles la création d'une agence postale communale ou la création d'un Relais poste Commerçant (dispositif assurant 90 % des transactions habituellement réalisées par La Poste).

Le Maire, également Président de la Commission départementale de présence postale territoriale, a rencontré La Poste afin d'évoquer ces différentes possibilités. Considérant le service offert aux habitants et la nécessité de maintenir le bureau de plein exercice actuel dans un premier temps, le Maire soumet à l'assemblée la proposition de son maintien en tolérant une réduction horaire. Un débat s'engage sur les horaires d'ouverture au public dont l'harmonisation avec les autres commerces est souhaitée (adaptation des horaires à discuter). L'assemblée opte dans un premier temps pour le maintien du bureau de plein exercice à raison de 20 h minimum hebdomadaires et exige une ouverture au public le samedi matin.

■ **Communication** : envoi du cahier des charges pour la réalisation du futur site Internet communal. Une audition des candidats sera organisée lors de l'ouverture des offres. Il est demandé à chaque commission de réfléchir aux futures rubriques afin de créer une arborescence cohérente et lisible.

■ **Culture** : Rencontre avec le CCAB pour la présentation d'actions intergénérationnelles, en lien avec la Bibliothèque, sur la thématique du corps humain. Un point sur l'avancée de ce projet sera fait en juillet, la thématique étant vaste, beaucoup d'idées et d'initiatives intéressantes sont suggérées.

❖ **Rapport des structures intercommunales :**

■ **Agenda 21** : René Blanchet rappelle la rencontre du 30 mai de 9h à 12h Domaine des Communes à l'attention des conseillers des 34 communes de la Communauté de Communes sur le développement durable dans le cadre de la semaine européenne du développement durable (avec les interventions suivantes : DREAL : transition énergétique, le Beaujolais Vert : plan climat-énergie territorial « PCET », territoire énergie positive, SYDER : conseil en Énergie Partagée, Syndicat de rivières : qualité de l'eau et Zéro Phyto, mairie de Theizé : retour sur des cultures alternatives à la vigne). Une mobilisation des acteurs sera relancée au niveau intercommunal. Il est rappelé à cette occasion que les PCET sont obligatoires dans les collectivités supérieures à 50 000 habitants, il serait opportun pour la CCBPD d'anticiper la réflexion afférente à l'élaboration d'un PCET.

■ **Gens du voyage** : M. Paccoud expose brièvement les difficultés récurrentes auxquelles la CCBPD est confrontée avec l'aire de grand passage malgré les contacts avec les services de l'État.

■ **Compétence Enfance-Jeunesse** : la commission organisée par la CCBPD fait état du bon fonctionnement des 9 centres de loisirs sans hébergement « CLSH » ayant fonctionné en 2015, et souligne le maintien des tarifs et de l'amplitude horaire. Un assouplissement du nombre de jours d'inscriptions obligatoire a été proposé (de 4 j à 3 j), avec un accueil dès 3 ans au lieu de 4 ans (norme d'encadrement plus stricte).

Le catalogue estival des CLSH présentant une palette d'offres plus large sera prochainement distribué aux familles.

Réunion de commission d'attribution des places en multi-accueil le 4 mai. Toutes les places ont été attribuées. Les demandes non satisfaites ont été renvoyées vers les autres multi-accueils ou les autres modes de garde. M. Paccoud indique que le taux de remplissage des crèches est excellent à l'exception de la crèche de St Vérand (290 places sur le territoire intercommunal). L'accroissement de la capacité du multi-accueil de Pommiers de 18 à 24 places doit être reporté pour cause d'organisation des espaces.

■ **Déchetterie** : les conditions d'accès aux déchetteries d'Anse, Chazay d'Azergues, Theizé et Saint Laurent d'Oingt pour les particuliers ou professionnels a soulevé quelques remous quant à l'application du nouveau règlement.

■ **SIG** : réflexion commune en vue de la mutualisation d'outils pour l'instruction des autorisations du droit des sols.

❖ **Contribution définitive des communes associées - SYDER (délibération n° 2015.029)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le comité du SYDER a depuis de nombreuses années remplacé la contribution des communes associées par le produit des impôts et des taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au code général des impôts et à l'article L 2331-3 du code général des collectivités territoriales. La part des charges du syndicat incombant à la commune de Pommiers s'élève à 123 370.19 € pour 2015. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la fiscalisation de la totalité de sa participation 2015 au SYDER.

❖ **Contribution définitive des communes associées - SIBA (délibération n° 2015.030)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le comité du Syndicat Mixte Beaujolais Azergues (SMBA) devenu Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) a depuis de nombreuses années remplacé la contribution des communes associées par le produit des impôts et des taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévus au code général des impôts et à l'article L 2331-3 du code général des collectivités territoriales. La part des charges du syndicat incombant à votre collectivité s'élève à 27 969.40 € pour 2015.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, confirme la fiscalisation de la totalité de sa participation 2015 au SIBA.

René Blanchet interroge M. Paccoud au sujet de la répartition des compétences entre le SIBA et la CCBPD. M. Paccoud admet qu'un problème de rédaction des statuts nuit à la clarification des rôles de chaque acteur.

■ **Aquazergues** : demande d'effectifs prévisionnels à la rentrée 2015-2016 pour l'organisation des cycles d'apprentissage de natation.

■ **Commission agricole** : recensement des friches agricoles sur le territoire intercommunal.

IX - QUESTIONS DIVERSES :

- retour sur la cérémonie du 8 mai (commémoration du 70^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945) avec la participation des enfants de l'école primaire : forte affluence du public et participation des élèves appréciés ayant contribué à la réussite de cette manifestation. L'équipe pédagogique est remerciée pour son implication.

- 1^{er} mai : soirée festive du 30/04 qui s'est malheureusement achevée avec des incidents avec des protagonistes déjà connus.

- bons retours de la vogue et l'accueil de la délégation italienne venue séjourner à Pommiers du 10 au 13 mai avec 35 participants (dont 23 enfants, des enseignants et des parents accompagnateurs). Céline Marcuccilli qui a assuré la coordination de l'accueil, en lien avec le Comité de Jumelage et l'APE, fait part des visites effectuées par le groupe (visite guidée de Lyon, musée des Pierres Folles, collègue Asa Paulini, école

primaire et élémentaire) qui se sont achevées par une soirée crêpes. Des échanges entre les collégiens se poursuivront via des applications de messageries instantanées.

- Mai des Peintres : échos positifs de cette 13^{ème} édition du « Mai des Peintres ».

- Rosé Nuits d'Été : pique-nique et spectacle son et lumières le 6 juillet au Domaine des Communes, clôturant la semaine « Rosé Nuits d'Été » (du 29 juin au 6 juillet). Soirée dégustation et repas avec animation le 3 juillet au soir.

Durant la semaine « Rosé Nuits d'Été » :

- 29 juin : spectacle du Centre Culturel Associatif Beaujolais (CCAB)

- 30 juin : accueil de jeunes dans le cadre des chantiers de « jeunesse et reconstruction »

- 3 juillet : soirée à l'initiative des viticulteurs

M. Paccoud informe que la commune de Pommiers a été sollicitée pour accueillir le départ de la marche de l'association des marcheurs des Pierres Dorées le 1^{er} mai 2016. Les modalités seront à étudier pour accueillir cette manifestation très appréciée par le public.

L'association Cadoles et sens » a également manifesté son intérêt pour organiser sa manifestation 2016 sur Pommiers le 16 mai en lien avec les viticulteurs locaux (aide logistique sollicitée).

X – TOUR DE TABLE :

Patrick Gaudillière a réceptionné les devis de la société Numéricable pour le raccordement de hameaux et lotissements. Il donne lecture des devis et des coûts d'installation par prise en fonction des secteurs. L'assemblée fait part de son étonnement quant aux montants exigés. Une recherche de solutions devra être envisagée en lien avec les acteurs chargés de cette question.

Céline Marcuccilli évoque une opération d'échanges d'expériences sur les poules et les poulaillers samedi 23 mai dans le quartier du Chemin des Carrières.

Agnès Fuxa évoque le non remplacement à ce jour du lampadaire de l'Allée de Vauxonne, accidenté (en attente de livraison).

Marc Neyra rappelle les actions menées et à venir relatives à la démarche Agenda 21, déjà relatées.

Il mentionne également l'opération « Suivi Participatif des Abeilles de Rhône-Alpes » (recueil de données pour mieux connaître leur période d'activités, les plantes butinées, mais également leur répartition régionale) lancée par ARTHROPOLOGIA, avec le soutien de la région Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et la Compagnie Nationale du Rhône. Ce dispositif, ouvert à tous les rhônalpins, est simple : partagez vos observations en vous connectant à la base de données locale de la LPO « VisioNature » et ce dès que vous rencontrez l'une des abeilles suivie dans le programme. Des actions de sensibilisation (conférences, balades de découverte des abeilles sauvages et ateliers de construction de nichoirs) complètent le volet participatif du dispositif. Leur objectif est simple : sensibiliser à la diversité des abeilles sauvages, leur rôle au sein des écosystèmes, les raisons de leur déclin... en somme favoriser un autre regard et initier des changements de pratiques.

Il conclut son intervention par une action participative menée par l'INRA sur la recherche de parasites de la pyrale du buis.

Jocelyne Crozet sollicite des informations complémentaires sur les jardins partagés. Marie-France Pellegrin et René Blanchet répondent que certaines zones ont été recensées mais que pour l'heure aucun terrain n'est affecté. Pour l'instant, les habitants ont été invités à faire connaître leur intérêt via un encart dans le dernier « Pommiers Infos ».

René Blanchet relate l'expérimentation mise en place avec l'apport d'une benne à l'entrée du local technique tous les lundis matins pour collecter uniquement les cartons. Il relève que certains habitants déposent des encombrants pour la déchetterie ou des cartons remplis de débris...alors que les règles de cette collecte font l'objet d'un affichage clair et lisible.

Marie-France Pellegrin fait un tour de table pour recenser les fêtes des voisins organisées le 29 mai sur la commune et rappelle que l'ADMR organise une vente annuelle de fleurs et de plantes les 30 et 31 mai.

Arlette Proietti indique la réception donnée par le CCAS pour la fête des mères le 30 mai à 17h, la fête de la musique le 13 juin à partir de 18h et le pique-nique estival organisé chaque année à la MFR de la Petite Gonthière le 12 juin avec les élus, les retraités et le personnel communal.

Alain Reynier alerte les élus sur la vitesse des automobilistes dans le secteur du centre aéré qui coupent la D 656 pour s'engager dans le bois d'Alix. M. Paccoud rappelle que la priorité à droite est une des règles de base du code de la route. Il semble par ailleurs que les usagers ont tendance à couper la chaussée et se retrouvent face aux conducteurs arrivant en sens inverse. Il est suggéré de matérialiser un traçage sur le milieu de la chaussée.

M. Paccoud informe que le Département a été avisé des dégradations des bas côtés de la D 656 par les camions de terre allant en direction du Chemin de Chaliar.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 16 juin 2015 à 20 h 30, salle du conseil.

Daniel Paccoud	René Blanchet	Arlette Proietti	Jean-Michel Coquard	Marie-France Pellegrin
Patrick Gaudillière	Jean-Claude Demay	Monique Mathieu	Marc Neyra	Eric Bettant
Agnès Fuxa	Dominique Schmitt	Jocelyne Crozet	Fabienne Pegaz	Nathalie Dulac
Céline Marcuccilli	Alain Reynier	Vincent Bureau	Stéphanie Druel	